



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Serge BLIN, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjoints au maire, M. Zaïme ALI-BELHADJ, M. Pascal AMBROISE, M. Valentin BLOT, Mme Marie-France LAUNET, M. Rémi JEANNOT, M. Benoit JULIENNE, M. Claude PREVOST conseillers municipaux

Représentés :

Mme Sophie, CAMPISCIANO par M. Benoit JULIENNE,
Mme Martine MONTARON par Mme Françoise BALTHAZARD ,
Mme Sandrine MOURET par M. Pierre-Alexandre MOURET

Absents : Mme Pascale BEAUCHENE
Mme Dominique GUILLAN

Secrétaire de séance : M. Pascal AMBROISE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Pouvoir : 3

A 20h41 le quorum étant atteint, Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Maire, déclare la séance ouverte.

M Pascal AMBROISE est nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Finances :
 1. Modification du vote des taux d'impôts directs locaux année 2024
- Questions diverses

❖ Délibération :

2024-06/

OBJET : Modification du vote des taux d'impôts directs locaux année 2024

Rapporteur : Pierre-Alexandre MOURET

Monsieur le Maire présente un nouvel état fiscal 1259 comportant les bases définitives de taxe foncière sur propriété bâties. Celui-ci inclut aussi les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition depuis 2014.

Les services fiscaux ont procédé à la notification des bases fiscales définitives, car celles-ci ayant augmentées de plus de 5 % en réévaluant les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties du CEA, comme nous le réclamions en justice depuis de nombreuses années.

De ceci résulterait une forte augmentation des recettes fiscales si nous gardions les taux d'imposition votés le 2 avril 2024

Il est proposé de partager cette augmentation potentielle en réduisant les taux d'imposition communaux de 10 %. Nous devons pour une application sur la fiscalité 2024 délibérer avant le 20 juin 2024

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions relatives aux contributions directes du Code Général des Impôts et des procédures fiscales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57 publiée par arrêté interministériel du 9 décembre 2021,

VU la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 portant loi de finances pour 2024,

VU la délibération 2024-04/23 du 02 avril 2024 relative au vote des taux des impôts directs locaux

VU la notification des bases définitives de taxe foncière sur les propriétés bâties en date du 3 juin 2024

VU la Commission Finances du 13 juin 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec une abstention (M. Valentin BLOT) s'étant manifesté,

- ✓ **ANNULE** la délibération 2024-04/23 du 02 avril 2024 et la remplace par cette dernière.
- ✓ **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

Taxes	Taux imposition 2024	Rappel taux imposition 2023	Variation des taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,18 %	24,64%	- 10 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	24,01%	26,67%	- 10 %
Taxe d'habitation Résidences Secondaires	5,02 %	5,58%	- 10 %

- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Monsieur Valentin BLOT : sur le fond, je suis plutôt d'accord, par contre, je trouve la décision précipitée, compte tenu du court délai, je ne sais pas si nous avons assez de recul sur les effets. Je m'abstiens, il est toujours plus difficile d'augmenter les taux que de les baisser.

Décisions du Maire : Aucune décision n'est actée depuis le précédent conseil municipal.

Fin du conseil à 21h53

Prochain Conseil municipal le 25 juin 2024 à 20h30.

Le secrétaire de séance
Pascal AMBROISE




Le Maire
Pierre-Alexandre MOURET